



Légende

	Zone résidentielle à faible densité
	Zone résidentielle moyenne densité
	Zone de réhabilitation de bâtiments existants avec un usage résidentiel à haute densité. Les constructions doivent être compatibles avec le schéma d'organisation défini dans le PLU.
	Zone à vocation résidentielle de moyenne densité, comprenant les zones AN, NU, AUU.
	Zone à vocation résidentielle de haute densité pour une urbanisation future. Elle est soumise au P.L.U.
	Zone à vocation commerciale
	Zone réservée "habitat de masse"
	Zone commerciale assainie - habitat
	Composants de forte industrialité
	Établissement principal de 200 à 5000 de l'agglomération (EPI)
	Localisation des implantations prévues (IC, ex-bâtiments de commerce)
	Zone de protection de l'abandon des véhicules
	Pour affichage de 60x40 à respecter

<p>DEPARTEMENT DE L'ARDENNE</p> <p>COMMUNE DE MERCUER</p>	<p>4.1</p> <p>PLAN LOCAL D'URBANISME</p>	<p>Echelle : 1 / 5000</p> <p>PLU Approuvé le 21 FÉVRIER 2009</p> <p>PLU Révisé le 22 SEPTEMBRE 2007</p> <p>PLU Révisé le 22 JANVIER 2012</p>
		<p>ZONAGE</p> <p>JANVIER 2012</p> <p></p>
		<p>Vo pour être interdit du 23 JANVIER 2012</p> <p>Le Maire</p>